

Symposium de Barcelone sur
les Activités Commerciales
Barcelone - ESPAGNE -

Août 1986

Le Changement Successif du Réseau de
Distribution en Algérie et son impact
sur le comportement de la clientèle

Par Ali HADJIEDJ

Chargé de Cours à l'Université
des Sciences et de la Technologie
Houari Boumediène - I.S.T.

Bab Ez-Zouar - ALGER -

Le réseau de distribution du secteur du commerce en Algérie a connu plusieurs changements, depuis l'indépendance en 1962. Ce changement successif témoigne l'absence d'une distribution régulière et rationnelle, ce qui a entraîné une perturbation constante au niveau du marché de détail. En effet, les pénuries des produits, notamment celles de l'alimentation ont été souvent interprétées par la baisse de la production, ce qui n'est pas toujours le cas.

En 1977, la pomme de terre se faisait rare dans les marchés, alors qu'elle était exposée au pourrissement dans les champs de Mascra, qui explique la faiblesse du secteur de distribution qui a provoqué non seulement les pénuries des produits mais aussi la hausse des prix inabordable par la masse populaire.

De ce fait, les autorités politiques du pays ont souvent essayé d'instaurer un circuit d'approvisionnement court en mesure de satisfaire les besoins des consommateurs et d'écouler, la production d'une manière régulière.

Nous allons axer notre intervention beaucoup plus sur la commercialisation des fruits et légumes qui a constitué une importante part particulière auprès de l'Etat Algérien et du Parti du Front de Libération Nationale:

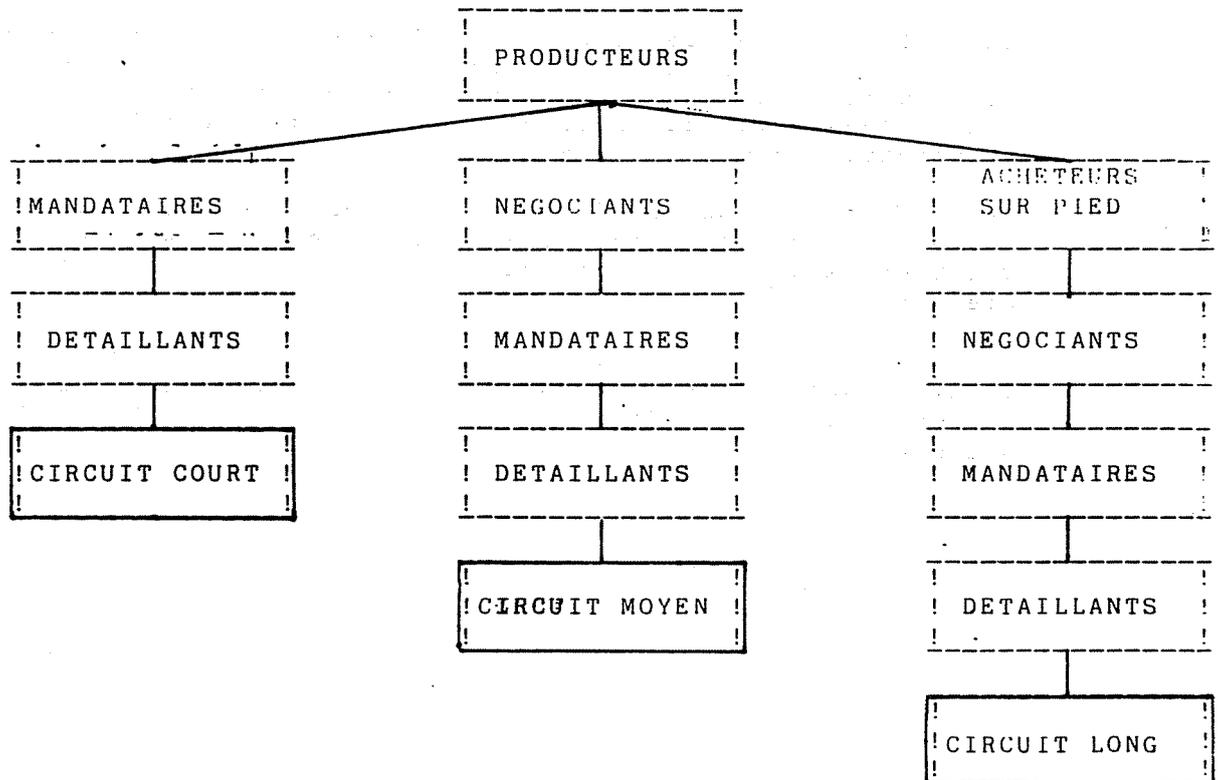
.../...

Il conviendrait donc d'évoquer l'évolution du secteur de distribution des fruits et légumes à partir de l'époque coloniale jusqu'aux récentes mesures d'organisation prises par les autorités politiques en l'

A.- Le réseau de distribution des fruits et légumes avant l'indépendance :

Le réseau de distribution avant l'indépendance se caractérisait par trois circuits de distribution différents :

- 1°/- Le Circuit court : Dans ce circuit, le mandataire était le seul intermédiaire entre le producteur et le détaillant, il assumait les ventes des fruits et légumes en gros aux risques et périls du producteur et contrôlait le marché en amont et en aval par son contact permanent tant avec les producteurs qu'avec les détaillants.
- 2°/- Le Circuit moyen : Le nombre d'intermédiaire dans ce second circuit comptait deux, il s'agissait des négociants assumant le ramassage et des mandataires assumant les ventes aux détaillants.
- 3°/- Le Circuit long : Il s'agissait de trois intermédiaires : les acheteurs sur pied, les négociants et les mandataires. Le rôle des négociants était d'assumer la liaison entre les acheteurs sur pied et les mandataires, chargés de l'écoulement des produits dans les marchés de gros. Ces trois circuits de distribution se structurent comme suit :



L'on constate que le producteur avait trois possibilités pour écouler sa production qui devait dans tous les cas passer par le canal du mandataire.

Contrôlant et dominant la commercialisation des fruits et légumes, ce qui ne permettait que de faibles rémunérations tant pour les producteurs que pour les détaillants, le gros de profit se faisait donc disputer entre les intermédiaires.

Néanmoins, quelque soit la différenciation de longueur des circuits, les prix ne pouvaient trop se différencier, bien au contraire, ce système de distribution devait se caractériser par une concurrence, au niveau des producteurs et au niveau des intermédiaires, ainsi les prix ne variaient qu'en fonction de l'offre et de la demande.

B.- La commercialisation des fruits et légumes après l'indépendance

Le secteur de distribution des fruits et légumes a connu plusieurs restructurations depuis l'indépendance, le premier établissement national créé par décret n° 62/125 du 13 Décembre 1962, avait pour mission la commercialisation des produits agricoles non agricoles, il s'agit de l'Office National de Commercialisation (O.N.C.) qui n'a pu assumer la tâche de commercialisation dans tout le pays. De ce fait, la distribution des fruits et légumes a été confié le 18 Mars 1963 à l'Office National de la Réforme Agraire (O.N.A.R.A.) qui avait les prérogatives de gestion de l'agriculture et la commercialisation de ses produits, ce qui a entraîné une lourdeur bureaucratique influant négativement sur le fonctionnement de l'agriculture d'une manière générale et la commercialisation de ses produits en particulier, ce qui a amené le gouvernement à réorganiser le système de commercialisation c'est ainsi que fut créée le 12 Mai 1966, l'Union Nationale des Coopératives Agricoles de Commercialisation (U.N.C.A.C.).

L'héritage de l'O.N.A.R.A. a pesé lourdement sur le fonctionnement de cette nouvelle Entreprise dont ces différentes Unités n'ont rempli que la fonction de commissionnaire en se contentant de lever une commission quelque soit le résultat de la vente.

Il fallait donc revoir la réorganisation du secteur de distribution des fruits et légumes et créer un autre organisme qui va substituer à l'U.N.C.A.C.

En effet, l'Office National des Fruits et Légumes Algériens (O.F.L.A.) fut créé par ordonnance du 03 Avril 1969, cet Office défini comme un établissement public à caractère industriel et commercial devait assumer deux tâches pour pallier aux insuffisances de l'ancien système :

1°/- Garantir le paiement d'un prix rémunérateur aux producteurs

.../...

2°/- Organiser la commercialisation tant au niveau intérieur qu'au niveau extérieur.

Néanmoins, l'Office des Fruits et Légumes Algériens (O.F.L.A.) n'avait pas toutes les prérogatives pour prendre en charge l'ensemble de la production agricole étatique ou privée, ses activités, orientées exclusivement vers les produits agricoles des domaines autogérés, constituaient 80% en production arboriculture et 40% seulement en cultures maraichères.

Ainsi, les Coopératives des Anciens Moudjahidine et le secteur privé pouvaient écouler librement leurs produits.

De ce fait, deux Entreprises commerciales ont été créées dans le cadre de la Révolution Agraire, il s'agit de la C.A.P.C.S. (Coopérative Agricole Polyvalente Communale de Service) et de la CO.F.EL. (Coopérative des Fruits et Légumes).

Cette pluralité de structure commerciale a entraîné des répercussions défavorables tant sur le plan de l'approvisionnement des consommateurs que sur le plan de l'écoulement des produits.

Afin de remédier à cette situation, les autorités politiques ont procédé à la définition des modalités : d'organisation, de commercialisation et de l'approvisionnement des fruits et légumes au niveau de la commune, de la wilaya et au niveau national. C'est donc par l'ordonnance n° 74/89 du 1er Octobre 1974 que ces modalités ont été définies comme suit :

- La mise en place d'un système de collecte à la portée des producteurs et apte à leur garantir les meilleures conditions d'écoulement de leurs produits,
- La rémunération immédiate et correcte des producteurs en application de la politique nationale des prix à la production en vue de stimuler la production agricole,
- La programmation des besoins et l'approvisionnement de la population en fruits et légumes,
- La distribution de ces produits au moindre coût traduit une politique des prix à la consommation conforme aux options socialistes du pays,
- L'organisation rationnelle des échanges entre les régions productrices et les régions déshéritées.

Par ailleurs, les nouvelles formes d'organisation de commercialisation et de l'approvisionnement ont été définies comme suit :

1°/- C.A.P.C.S. (Coopérative Agricole Polyvalente Communale de Service) a pour mission deux fonctions essentielles : l'approvisionnement des paysans en matériels agricoles et le ramassage de la totalité de la production agricole de la commune afin d'assurer la vente exclusive aux détaillants de la même commune, les excédents seront acheminés à la COFEL.

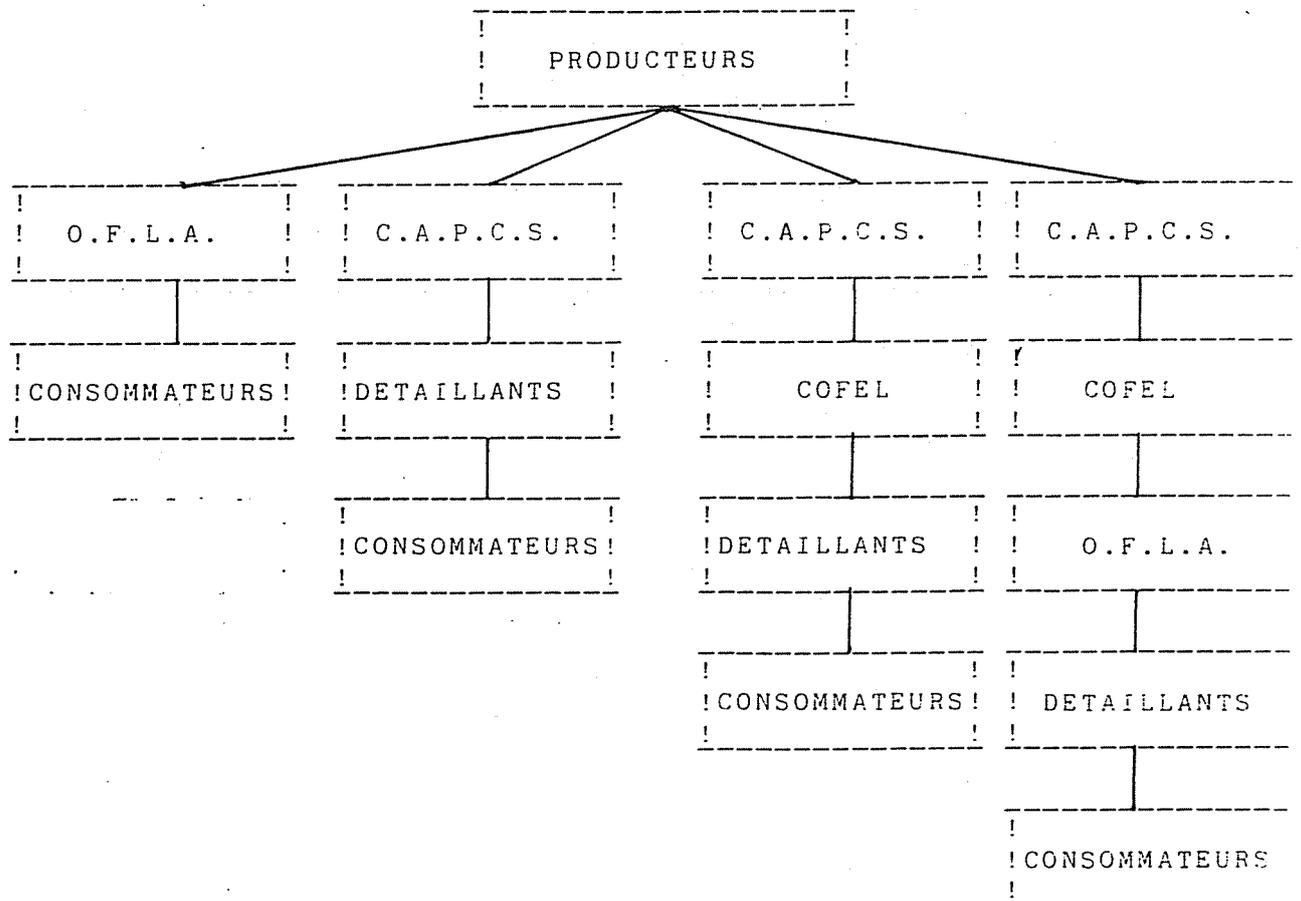
.../...

- 2°/- Coopérative des Fruits et Légumes (CO.F.EL.), elle a pour mission : l'approvisionnement des détaillants au niveau de la wilaya, le reste étant dirigé vers l'O.F.L.A.
- 3°/- Office des Fruits et Légumes Algériens (O.F.L.A.), a le rôle de régulateur au niveau national, il achète le surplus de wilaya pour satisfaire les besoins des autres wilayates qui subissent une faible production agricole. Il possède des points de vente en détail en forme de Souk-El-Fellah (marché du paysan) qui a les prérogatives de s'approvisionner directement chez les producteurs.

L'O.F.L.A., assume également deux autres fonctions :

Le conditionnement des fruits et légumes et les ventes dans les marchés internationaux.

Ainsi, la structure commerciale issue de la réorganisation de 1974, se caractérise par quatre circuits de distribution distincts, se présentant comme suit :



En effet, quelque soit la variation de modalités d'organisation et de commercialisation des produits agricoles, le phénomène bureaucratique à toujours constitué un obstacle de l'écoulement des fruits et légumes entre le producteur et le consommateur, ce phénomène constitue donc, la source de la perturbation de l'approvisionnement des commerçants détaillants.

Ce qui les a amené à s'approvisionner du marché parallèle consistant à recourir à des sources d'approvisionnement non agréées par les services publics. Cette activité se trouve justifiée en égard à un certain nombre de facteurs engendrant un état d'asphyxie de l'activité commerciale entre autre la carence enregistrée au niveau du marché de gros, source principale d'approvisionnement qui ne peut satisfaire la demande.

Cette situation a poussé les autorités du pays à se préoccuper davantage du secteur de l'approvisionnement en fruits et légumes en vue d'apporter les correctifs nécessaires capables de pallier les insuffisances enregistrées. Cette volonté a été concrétisée par la décision politique du Comité Central du Parti du Front de Libération Nationale dans sa 3ème session en mois de Mai 1981, consistant à donner la possibilité tant aux détaillants de s'approvisionner directement chez les producteurs, qu'aux producteurs eux mêmes pour écouler leur propre production librement aux consommateurs, aux détaillants et Offices de l'Etat.

Ainsi, les premiers jalons de la nouvelle organisation du secteur de distribution ont été fixés dans la circulaire interministérielle (Ministères : de l'Agriculture, de l'Intérieur et du Commerce) du 2 Avril 1982, consistant à supprimer la C.A.P.C.S. du circuit de distribution, à donner les prérogatives à la COFEL pour la prise en charge des marchés de gros des fruits et légumes et à permettre la commercialisation directe entre les producteurs et les détaillants, avec la multiplication des points de vente en détail tant par l'O.F.L.A. que par la COFEL, afin de régulariser les prix au niveau de détail et d'instaurer la concurrence entre les différents opérateurs tant privés que publics.

Par ailleurs, les nouvelles actions entreprises visent tout d'abord à raccourcir le circuit de distribution et éliminer les obstacles bureaucratiques afin de concrétiser la politique de commercialisation des fruits et légumes consistant en : l'augmentation de la production et sa diversification tant sur le plan quantitatif que qualitatif, l'application des prix à la production et les prix à la consommation, la rémunération du producteur et la sauvegarde du pouvoir d'achat du consommateur.

.../...

Afin d'appliquer les nouvelles orientations politiques, les autorités concernées ont procédé au lancement d'un certain nombre d'actions sur le terrain visant à : Consolider et développer les marchés de gros, notamment ceux de vocation régionale en intensifiant leurs implantations dans des carrefours traditionnels de production et d'échange fruits et légumes tant à l'Ouest, au Centre qu'à l'Est et au Sud du pays. Améliorer le niveau de contractualisation des rapports entre la sphère de production et la sphère de commercialisation. Développer le réseau des détaillants sous plusieurs formes et encourager cette activité qui a été depuis longtemps en stagnation, voire en régression en terme relatif par rapport à la population.

Si la commercialisation des fruits et légumes a connu un déséquilibre profond entre l'offre et la demande, celui des autres produits alimentaires notamment les produits de base dont les prix sont soutenus par l'Etat s'est caractérisé par la satisfaction de la demande grâce au recours à l'importation et une meilleure organisation de ce type de commerce, dont chaque produit est monopolisé par une Société Nationale chargée soit de la production et de la commercialisation en même temps, soit de la commercialisation tout court. Ces Sociétés Nationales monopolisant le commerce extérieur exportent et importent afin de pallier à la carence de la production nationale, elles sont appelées à satisfaire les besoins de la population dans toutes les circonstances.

Quant aux produits non alimentaires, la carence est enregistrée sur tout en appareils de l'électro-ménager dont la production nationale est loin de satisfaire les besoins, ce qui incite les sociétés concernées à recourir à l'importation tout en tenant compte de la politique de l'austérité, de la protection et de la stimulation de la production nationale, ce qui limite l'importation à des quantités partielles, par conséquent, ce type de commerce est caractérisé souvent par la pénurie des appareils électro-ménager.

En effet, la pénurie des produits alimentaires ou non alimentaires enregistrée depuis les années soixante a été un facteur déterminant du changement du comportement d'achat de la clientèle Algérienne. Le phénomène de chaîne, bousculade et longue attente a entraîné un comportement inhabituel, il s'agit surtout des achats en quantité importante et du stockage des produits qui disparaissent très vite, provoquant ainsi une crise constante.

.../...

Par ailleurs, les résultats d'une enquête effectuée en 1980, sur le comportement de la clientèle dans une commune Algéroise (01) ont démontré que la pénurie bouleverse les habitudes d'achat et rétrécit les disparités en dépense et en consommation entre les différentes catégories sociales. A cet égard, il a été constaté que les produits de première nécessité sont les seuls achetés souvent et avec régularité par toutes les catégories, mais les produits d'une seconde nécessité qui ne paraissent que de temps en temps, sont recherchés par tout le monde abstraction de l'écart professionnel entre les différentes catégories sociales.

La situation actuelle du secteur commercial en Algérie, reflète une amélioration sensible, notamment dans le domaine des fruits et légumes. Cela est dû principalement à quatre facteurs fondamentaux :

- 1°/- La réorganisation du secteur de distribution des fruits et légumes en 1981 enregistrant des résultats satisfaisants et entraînant un équilibre entre l'offre et la demande,
- 2°/- La nouvelle conception politique de l'économie nationale consistant en : la restructuration des entreprises et l'encouragement du secteur privé, pour contribuer à l'épanouissement de la production nationale,
- 3°/- L'accentuation du taux de la croissance économique durant ces dernières années, notamment dans le domaine agricole,
- 4°/- La nouvelle politique du commerce extérieur consistant, à intensifier et diversifier les échanges extérieurs et à donner la priorité à l'importation des produits de consommation courante afin de pallier aux pénuries.

Néanmoins les habitudes d'achat acquises durant les deux décennies précédentes vont subsister longtemps quelque soit l'amélioration et la progression du secteur du commerce en Algérie.

(01) - Ali HADJIEDJ, le fonctionnement du commerce alimentaire dans la commune d'EL-HARRACH, thèse de 3ème cycle Université de Paris 7 - 1981.